



MAIRIE DE
CHÂTEL



Compte rendu réunion du conseil Municipal du 28 mars 2013

PRESENTS : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, Adjoint, Mme TOCHET Michèle, MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, GRILLET-MUNIER Ange, LACROIX Bernard, MAXIT Gérard, MICHEL Kevin, VUARAND Dominique, Conseillers Municipaux.

Monsieur GRILLET-AUBERT Pascal a été élu secrétaire de séance.

1. Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2013 a été approuvé à l'unanimité

2, FINANCES :

1) **Comptes Administratifs** de l'exercice 2012 et propositions d'affectation des résultats

M. le Maire présente les **Comptes Administratifs de l'exercice 2012 des BUDGETS ANNEXES** des Forêts, du Patrimoine immobilier, du Parking, du Transport Public de personnes, des Remontées Mécaniques, **du BUDGET PRINCIPAL de la Commune** ainsi que les propositions d'affectation de résultats,

<u>SERVICE ANNEXE DES FORÊTS :</u>		CA 2012	
<u>section de fonctionnement</u>	Recettes	:	278 385 €
	Dépenses	:	115 717 €
	Excédent de clôture	:	162 669 €
<u>section d'investissement</u>	Recettes	:	32 164 €
	Dépenses	:	0 €
	Excédent de clôture	:	32 164 €
	Besoin de financement	:	0 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **162 669 €**, repris en totalité en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

<u>BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER :</u>		CA 2012	
<u>Section de fonctionnement</u>	Recettes	:	123 659 €
	Dépenses	:	90 260 €
	Excédent de clôture	:	33 399 €
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	:	30 400 €
	Dépenses	:	50 449 €
	Déficit de clôture	:	- 20 049 €
	Besoin de financement	:	20 049 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **33 399 €** affecté au financement de :

- la section d'investissement du Budget Primitif 2013, pour un montant de **20 100 €**

- le surplus de **13 299 €** étant laissé en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

• SERVICE ANNEXE DU PARKING :		CA 2012
<u>section d'exploitation</u>	Recettes	: 246 906 €
	Dépenses	: 204 423 €
	Excédent de clôture	: 42 483 €
<u>section d'investissement</u>	Recettes	: 405 716 €
	Dépenses	: 52 921 €
	Excédent de clôture	: 352 795 €
	Besoin de financement	: 0 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **42 483 €**, repris en totalité en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

• SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES :		CA 2012
<u>section d'exploitation</u>	Recettes	: 1 774 133 €
	Dépenses	: 1 768 933 €
	Excédent de clôture	: 5 201 €
<u>section d'investissement</u>	Recettes	: 927 770 €
	Dépenses	: 674 351 €
	Excédent de clôture	: 253 419 €
	Besoin de financement	: 0 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **5 201 €**, repris en totalité en section d'exploitation du Budget Primitif 2013.

• SERVICE ANNEXE DES REMONTÉES MÉCANIQUES :		CA 2012
<u>section d'exploitation</u>	Recettes	: 3 421 728 €
	Dépenses	: 2 400 774 €
	Excédent de clôture	: 1 020 954 €
<u>section d'investissement</u>	Recettes	: 4 734 547 €
	Dépenses	: 4 263 978 €
	Excédent de clôture	: 470 570 €
	Report de recettes	: 30 000 €
	Report de dépenses	: 946 673 €
	Besoin de financement	: 446 103 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **1 020 954 €** affecté au financement de :
 - la section d'investissement du Budget Primitif 2013, pour un montant de **447 000 €**.
 - le surplus de **573 954 €** étant laissé en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

• SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT :		CA 2012
<u>section d'exploitation</u>	Recettes	: 1 449 316 €
	Dépenses	: 1 268 275 €
	Excédent de clôture	: 181 041 €
<u>section d'investissement</u>	Recettes	: 413 230 €
	Dépenses	: 757 393 €
	Déficit de clôture	: - 344 163 €
	Report de recettes	: 528 240 €
	Report de dépenses	: 144 027 €
	Besoin de financement	: 0 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **181 041 €** repris en totalité en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

• BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :		CA 2012
<u>section de fonctionnement</u>	Recettes	: 11 413 360 €
	Dépenses	: 8 457 276 €
	Excédent de clôture	: 2 956 084 €
 <u>section d'investissement</u>	Recettes	: 6 187 314 €
	Dépenses	: 8 449 743 €
	Déficit de clôture	: 2 262 428 €
	Report de recettes	: 926 026 €
	Report de dépenses	: 1 309 115 €
	Besoin de financement	: 2 645 517 €

Excédent du résultat de fonctionnement de **2 956 084 €**, affecté au financement de :

- la section d'investissement du Budget Primitif 2013, pour un montant de **2 646 000 €**.
- Le surplus de **310 084 €** étant laissé en section de fonctionnement du Budget Primitif 2013.

Après que M. le Maire se soit retiré, M. Bruno FAURIE, premier adjoint, a assuré la présidence de la séance et a demandé au Conseil de se prononcer sur les comptes administratifs 2012 tels qu'il ont été présentés.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve l'ensemble des Comptes Administratifs de l'exercice 2012**

2) Affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs 2013

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide les propositions d'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2013.**

3) Comptes de Gestion de l'exercice 2012

M. le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2012 dressés par le Receveur de la Trésorerie d'Abondance, qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs du même exercice et conformes aux écritures budgétaires.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve les comptes de gestion de l'exercice 2012.**

4) Subventions aux Associations pour l'exercice 2013.

M. le Maire procède à la lecture des propositions d'attribution de subventions aux associations représentant un montant global pour 2013 de **1 354 000 €**, les montants proposés étant pratiquement identiques à ceux versés au titre de l'année 2012.

M. le Maire précise que s'agissant de l'Association du ski-club de CHATEL, la demande comprend, outre le fonctionnement du club pour 87 000 €, les frais exceptionnels pour l'homologation des courses FIS des 9, 10 et 11 janvier 2013 et la 1ère étape des Championnats de France Minimes (Ecuireuil d'Or), pour un montant de 18 354 €

Il précise que l'attribution des subventions est en priorité aux associations de Châtel et que cette année, une demande exceptionnelle de subvention a été formulée par l'association des Restaurants du Cœur de Thonon et qu'il est proposé d'attribuer une somme de 200 €.

M. Pascal GRILLET-AUBERT rappelle que les associations qui souhaitent solliciter une subvention communale, doivent en formuler la demande écrite préalablement au vote du budget.

M. le Maire rajoute que les associations qui sollicitent une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance ne pourront bénéficier également d'une subvention de la Commune.

→ **A l'unanimité des membres présents le Conseil vote les subventions aux associations pour un montant global de 1 354 000 €.**

5) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013

Compte tenu de la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance, qui bénéficiera des ressources fiscales prévues au code général des impôts, à savoir un produit provenant des 4 taxes directes locales, les services de la 2CVA, envisagent d'appliquer les taux intercommunaux des 4 taxes sur les bases suivantes :

Taxe d'habitation :	3,54 %
Taxe foncière (bâti) :	2,49 %
Taxe foncière non bâti :	11,10 %
Cotisation foncière des entreprises :	3,43 %

Considérant le souhait de la Commune de Châtel de maintenir à l'identique l'effort fiscal des contribuables, M. le Maire propose de baisser la part communale des 4 taxes :

Taxes	Taux voté en 2012	Produit attendu pour 2012	Produit attendu 2013 avec taux 2012	Taux intercommunaux	Taux communaux pour 2013	Produit attendu pour 2013 par la Commune
Taxe d'habitation - TH	29,63 %	2 811 887	2 883 887	3,54 %	26,11 %	2 541 286
Taxe foncière (bâti) – TB	21,53 %	1 525 401	1 563 078	2,49 %	18,97 %	1 377 222
Taxe foncière non bâti - TNB	97,00 %	62 080	65 960	11,10 %	85,47 %	58 120
Cotisation foncière des entreprises - CFE	27,78 %	778 118	795 897	3,43 %	24,48 %	701 352
Produit attendu des 4 taxes		5 177 486	5 308 823			4 677 980

En 2012, la participation versée au SICVA était de 537 046,42 €

Pour 2013, le produit qui sera perçu par la 2CVA sur les bases 2013 de la Commune avec les taux appliqués, représente un montant de 631 139,70 €, soit + 94 093,28 € (+ 17,52 %) par rapport à la participation versée en 2012.

M. le Maire souligne que le produit fiscal qui sera perçu par la 2CVA en 2013 est en augmentation par rapport au montant de la participation versée en 2012 en raison de la création de l'intercommunalité à fiscalité additionnelle, pour permettre le financement des dépenses et précise qu'il faudra être vigilant sur l'évolution de cette structure.

Considérant que les taux cumulés de la part communale et de la part de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance pour 2013 restent quasi identiques à ceux votés en 2012, M. le Maire propose de voter les taux proposés.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil vote les taux des 4 taxes d'imposition directes locales pour l'année 2013, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.**

6) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2013

	prévisions 2013	CA 2012	CA 2011	CA 2010
Ordures ménagères	280 523,62 €	269 296,73 €	277 217,90 €	259 868,10 €
Déchets extra ménagers	157 596,22 €	157 345,94 €	134 671,71 €	129 111,76 €
cout salarial gestion administrative	15 568,73 €	14 827,36 €	14 251,60 €	14 251,60 €
investissements	50 500,00 €	48 521,38 €	46 670,69 €	54 686,99 €
Taxe générale sur activité polluante	4 613,84 €	3 691,07 €	3 886,58 €	3 167,40 €
Dépenses TOTALES du service	508 802,41 €	493 682,48 €	476 698,48 €	461 085,85 €
Filière de recyclage et soutien eco emballage	33 829,46 €	29 758,47 €	26 978,93 €	25 916,76 €
Recettes Déchetterie	4 838,50 €	5 117,00 €	4 560,00 €	766,00 €
Recettes TOTALES du service (Hors TEOM)	38 667,96 €	34 875,47 €	31 538,93 €	26 682,76 €
COÛT DU SERVICE ANNUEL HORS TEOM	470 134,45 €	458 807,01 €	445 159,55 €	434 403,09 €
Base fiscale previsionnelle de TEOM	6 720 191,00 €	6 577 463,00 €	6 422 622,00 €	6 185 664,00 €
TEOM votée		7%	7%	7%
simulation TEOM d'équilibre	6,996%	6,90%	6,90%	7,00%
TEOM previsionnelle annuelle (7%)	470 134,45 €	460 422,41 €	449 583,54 €	432 996,48 €
TEOM réelle (CA)		460 615,00 €	450 739,00 €	436 854,00 €
résultat du service (excédent ou déficit)		1 807,99 €	5 579,45 €	2 450,91 €

Considérant les dépenses et les recettes réalisées en 2012 et les prévisions pour 2013 relatives au service de traitement des ordures ménagères et aux déchets extra-ménagers,

Considérant que le produit attendu avec un taux à 7 % appliqué sur la base prévisionnelle 2013 correspond à un montant de 470 413,37 €, permet l'équilibre du service,

Considérant que le taux de la TEOM est resté inchangé à 7 % depuis 2008,

M. le Maire propose de maintenir le taux de la TEOM à 7 % pour 2013.

→ **A l'unanimité des membres présents, le conseil vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7 % pour 2013.**

Arrivée de Mme Michèle TOCHET à 20 h 20

7) Vote des BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

M. le Maire expose que les budgets ont été élaborés par les services en fonction des priorités fixées par les élus et qu'une présentation a été faite aux élus le 26 mars 2013 ; Chaque élu a reçu l'analyse financière actualisée relative au budget principal de la Commune pour la période 2009 – 2012 et une note sur l'élaboration et l'exécution du budget et du compte administratif. Un dossier comprenant un détail de chaque budget avec les principaux investissements prévus a été remis aux élus lors de la séance.

M. le Maire donne lecture des montants des budgets proposés pour 2013.

SERVICES ANNEXES

- **Budget Primitif du Service annexe des Forêts 2013**

		B.P. 2012 + DM : 439 600 €
pour un montant de.....	461 500,00 €	(+ 4,98 %)
Section de fonctionnement :	228 100 ,00 €	
Section d'investissement :	233 400,00 €	

- **Budget Primitif du service annexe du Patrimoine Immobilier 2013**

		B.P. 2012 + DM : 169 600 €
pour un montant de	137 700 ,00 €	(- 18,80 %)
Section de fonctionnement :	96 400,00 €	
Section d'investissement :	41 300,00 €	

- **Budget Primitif du service annexe du Parking 2013**

		B.P. 2012+DM : 648 000 €
pour un montant de.....	858 500,00 €	(+32,48 %)
Section d'exploitation :	295 000,00 €	
Section d'investissement :	563 500,00 €	

Ce budget comprend des travaux d'amélioration dans le parking souterrain et sur les parkings extérieurs.

- **Budget Primitif du service annexe Transport Public de Personnes 2013**

		B.P. 2012+ DM : 2 702 100 €
pour un montant de	1 966 100,00 €	(-27,24 %)
Section d'exploitation :	1 639 500 ,00 €	
Section d'investissement :	326 600,00 €	

La différence avec le montant voté en 2012 correspond à la somme pour l'achat des bus dans le cadre du marché transports de 2001 - 20008

- **Budget Primitif du service annexe des Remontées Mécaniques 2013**

		B.P. 2012+DM : 9 630 200 €
pour un montant de.....	20 078 500,00 €	(+108,5 %)
Section d'exploitation :	3 685 000,00 €	
Section d'investissement :	16 393 500,00 €	

Ce budget inclut le projet de liaison Super Châtel / Linga dont le dossier est en phase d'instruction avec les services de l'Etat et il est envisagé la réalisation d'une première phase de travaux cette année.

- **Budget Primitif du service annexe de l'Eau & Assainissement 2013**

		B.P. 2012+DM : 2 478 600 €
pour un montant de	3 058 500,00 €	(+ 23,39 %)
Section d'exploitation :	1 667 200,00 €	
Section d'investissement :	1 391 300,00 €	

Ce budget concerne principalement des travaux d'amélioration des réseaux

- **Budget Primitif de la COMMUNE 2013**

		B.P. 2012+DM : 22 257 000 €
pour un montant de	22 294 000,00 €	(+0,16 % ≅ stable)
Section de fonctionnement:	9 932 000,00 €	(- 12,62 %)
Section d'investissement :	12 362 000,00 €	(+13,52 %)

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de gros changements, que les crédits inscrits sont plus importants que les travaux réellement réalisés chaque année et invite le Conseil à voter les budgets selon les montants proposés.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil vote les budgets primitifs 2013 tels que présentés.**

8) SUBVENTION D'EQUILIBRE – ANNEE 2013 -

Pour permettre l'équilibre des budgets primitifs 2013 des services annexes suivants, il est nécessaire d'inscrire une subvention d'équilibre provenant du budget de la commune, selon les montants indiqués :

Service Public de TRANSPORTS	+ 539 200 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	+ 200 000 €
PARKING	+ 133 500 €

M. le Maire précise que le service TRANSPORTS est coûteux pour la Commune et qu'en ce qui concerne le budget de l'EAU et l'ASSAINISSEMENT, une réflexion sur la progression du prix du m³ d'eau est nécessaire, bien que la tarification des abonnements ait été rendue plus équitable.

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte le versement des subventions d'équilibre selon les montants nécessaires indiqués ci-dessus.*

9) **Affectation des crédits provenant du budget Patrimoine** : pour 2013, le montant pouvant être affecté pour abonder le budget de la Commune est de :

Budget Patrimoine : 52 000 €

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'affecter la somme de 52 000 € du budget Patrimoine sur le budget de la Commune*

10) **Transfert d'une partie d'un prêt contracté en 2012** pour le service annexe du Transport de personnes.

En 2012, un prêt d'un montant de 710 000 € a été contracté et affecté sur le budget du service annexe Transport de personnes pour financer le rachat des bus au terme du marché transport 2001 – 2008 ; néanmoins, un montant de 269 800 € de l'emprunt restant disponible, ces crédits peuvent être transférés sur un autre budget pour couvrir les besoins de financement de ce dernier.

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'affecter le reliquat du prêt contracté en 2012 provenant du budget du service annexe de Transport de personnes sur un autre budget.*

11) **Décision sur attribution du montant de la subvention d'exploitation à la Société des Cinémas du Chablais pour 2013.**

Lors de la séance du 26 juin 2012, le Conseil a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 25 000 € pour l'année 2012 à la S.A.S. des cinémas du Chablais, conformément aux dispositions prévues par la loi Sueur n° 92-651 qui permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Une convention d'objectifs a été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant, qui prévoit que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que cette aide a été octroyée au moment du passage au tout numérique dans les salles de cinémas dont le coût du matériel était évalué à 80 000 € et précise que la Région a également aidé les cinémas. Il indique également que la Mairie a contribué à la communication sur les programmes des salles de cinémas « Le Morclan » et « Le Chamois », par affichage sur les panneaux lumineux et Châtel Tourisme a annoncé ces programmes dans son bulletin d'animation.

Pour 2013, au vu des comptes d'exploitation fournis, qui font ressortir un déficit de 11 795,91 € pour le cinéma « Le Morclan » et de 1 395,26 € pour la salle du cinéma « Le Chamois »,

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 15 000 € et invite le Conseil à se prononcer sur ce montant.

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide l'attribution d'une subvention d'exploitation d'un montant de 15 000 € à la Société des cinémas du Chablais pour 2013.*

12) Appel de cotisations pour l'année 2013 –

ORGANISMES	MONTANT 2012	MONTANT 2013	remarques
SEA Haute Savoie	416,10 €	416,10 €	<i>Pour information</i>
ADM74 (Maire, Adjoint, CG de Haute-Savoie)	507,60 €	497,20 €	<i>Pour information</i>
ANEM (Ass. Elus de Montagne)	1 289,12 €	1 289,12 €	<i>Pour information</i>
Ass. Maires Stations Classées & Communes Touristiques	1 097,00 €	1 114,00 €	<i>Pour information</i>
ANENA (Ass. Etude Neige et Avalanches)	875,00 €	920,00 €	<i>Pour information</i>
Féd. Stations Vertes & Villages de Neige	800,00 €	816,00 €	<i>Pour information</i>
ANMSM (Ass. Maires Stations de montagne)	39 759,18 €	40 135,40 €	<i>Délibération à prendre</i>
SYANE	1 260,75 €	1 771,00 €	<i>Pour information</i>
GGCS (Groupement. Gestion de Centres Sportifs)	170,00 €	170,00 €	<i>Pour information</i>
Mission Locale du Chablais Jeunes	1 615,75 € (1243 hbts)	1 597,70 € pour 1229 hbts :	<i>1,30 € par hbts délibération à prendre</i>
Grande Traversée des Alpes	50,00 €		<i>Pour information</i>
PRIORITERRE	152,00 €		<i>Pour information</i>

→ **A l'unanimité des présents, le Conseil prend connaissance du tableau des organismes bénéficiant du versement d'une cotisation au titre de l'année 2013.**

13) Frais chauffage / électricité Eglise

Le Trésorier a suspendu le règlement de la fourniture de fuel pour le chauffage de l'Eglise (1791,56 €) en précisant que les dépenses de combustibles ou d'électricité engagées pour l'usage de l'édifice à des fins culturelles (cérémonies, réunions pastorales...) sont à la charge de l'affectataire, contrairement aux dépenses nécessaires pour les seuls travaux d'entretien et de conservation des édifices du culte qui peuvent être engagées par l'Etat, les Départements, les Communes conformément à l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 ;

Afin d'établir la répartition entre la Paroisse et la Commune, il est proposé de conclure une convention sur la base suivante :

Considérant que les offices religieux ont lieu tous les 15 jours, que les cérémonies peuvent être évaluées à 30 par an, qu'il est nécessaire de chauffer le bâtiment en dehors des offices, afin d'éviter toute détérioration de structure du bâti et des biens immobiliers par destination (orgue, etc.), qui entraînerait des travaux conséquents financièrement, il est proposé une prise en charge de la Commune à hauteur de 80 % du montant de la facture énergétique, le reste sera facturé à la paroisse.

M. LACROIX Bernard précise que la paroisse ne pourra pas prendre à sa charge les frais et qu'il est nécessaire de chauffer l'église pour entretenir l'orgue.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil opte pour la répartition proposée dans l'intérêt de la préservation du bâtiment public de l'Eglise et des biens immobiliers.**

14) Dépenses Fêtes et Cérémonies –

Dans le cadre de la délibération prise le 11 avril 2011 relative aux dépenses à affecter au compte « Fêtes et cérémonies », comprenant tout ce qui a trait aux cérémonies, réceptions, prestations de spectacles, manifestations, il est proposé de compléter cette liste par la prise en charge de tous frais relatifs à l'accueil de délégations touristiques et économiques par le Conseil municipal et le Maire.

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte de compléter la prise en charge des frais susmentionnés au compte « fêtes et cérémonies ».***

3. MARCHES PUBLICS -

A) Construction des ateliers municipaux - complément des marchés de travaux.

Par délibération du 26 juin 2012, le Conseil a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux par anticipation, pour un montant maximum de 4 153 900 € HT. Après consultation des entreprises, le coût global de l'opération s'élève à 4 237 528,27 € HT.
Le complément représente un montant de 83 628,87 € HT.

M. le Maire précise que les travaux redémarreront dès la fonte des neiges et donne la parole à M. Bruno FAURIE pour des précisions complémentaires.

M. FAURIE précise qu'il y a eu des lots infructueux qui ont nécessité 3 phases de consultation.

Il est précisé que le montant total reste inférieur à l'estimation du maître d'œuvre à savoir, 4 259 900,00 € HT, grâce notamment à la concurrence induite par les consultations publiques.

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à signer le complément des marchés relatifs à la construction des ateliers municipaux.***

B) Avenant marché lot PB – soutènement / paroi clouée -

Par délibération du 12 septembre 2012, le Conseil a autorisé le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise ACCRO BTP concernant le lot « PB soutènement / paroi clouée » dans le cadre de la construction et terrassement de la paroi clouée et la création d'un merlon de protection au lieu-dit « le Recardet », pour un montant de 514 440 € HT, soit 615 270,24 €

Au cours du chantier, suite à la reptation du sol en bas de talus, une surface de paroi supplémentaire a dû être créée pour protéger les terrassements ainsi que la future voirie en amont.

Cette contrainte a conduit à des modifications ou adaptations de l'ouvrage qui n'étaient pas prévues au marché.

L'ensemble de ces aléas du chantier ayant bouleversé l'économie du contrat initial, il convient de les prendre en compte dans le cadre d'un avenant :

Les travaux supplémentaires représentent un montant de 34 709,38 € HT, soit 6,75 % par rapport au marché initial, ce qui porte le montant du marché à 549 149,38 € HT

M. Bruno FAURIE précise que toute la largeur du talus n'était pas prévue initialement et c'est en cours de travaux que l'on s'est aperçu de la nécessité de la réalisation de ce complément ; la Mairie est en attente de la réponse du Conseil Général concernant le projet de garages pour les engins de voirie attendant aux ateliers municipaux. Il indique que le prix de la consultation comprend le montant des locaux prévus pour le Conseil Général.

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant au marché – soutènement / paroi clouée pour le montant indiqué.***

4. ALPAGES COMMUNAUX –

A) la remise en valeur des unités pastorales : Boudimes et Barbossine.

Dans le cadre du projet de remise en valeur de 2 unités pastorales « Les Boudimes » et « Barbossine », lors de la séance du Conseil du 31 janvier 2013, il a été précisé que les études de sites peuvent être financées par la Région Rhône Alpes et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Le dossier a reçu un avis favorable du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial en date du 4 mars 2013.

Aussi, la Société d'Economie Alpestre a proposé un plan de financement pour cette étude s'élevant à 7 335,00 € HT, qui se décompose comme suit :

• Subvention Région Rhône Alpes/PPT	35 %	2567,25 €
• Subvention FEADER	35 %	2 567,25 €
• FEADER sur autofinancement	5 %	366,75 €
• Autofinancement de la Commune	25 %	1833,75 €

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve le plan de financement et l'engagement de la Commune sur l'étude de remise en valeur des sites des Boudimes et de Barbossine.***

B) la refonte de la gestion pastorale des alpages communaux.

Dans le cadre de la refonte de la gestion pastorale des alpages communaux, lors de la séance du Conseil du 31 janvier 2013, il a été précisé que l'étude relative à la gestion durable du foncier des alpages peut être financée par la Région Rhône Alpes et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Le dossier a reçu un avis favorable du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial en date du 4 mars 2013.

Aussi, la Société d'Economie Alpestre a proposé un plan de financement pour cette étude s'élevant à 16 815,00 € HT, qui se décompose comme suit :

• Subvention Région Rhône Alpes/PPT	20 %	3 363,00 €
• Subvention FEADER	20 %	3 363,00 €
• FEADER sur autofinancement	20 %	3 363,00 €
• Autofinancement de la Commune	40 %	6 726,00 €

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve le plan de financement et l'engagement de la Commune sur l'étude de gestion des alpages.***

5. PISTE DE SOUS LE VA : desserte forestière / création accès partie pastorale

La piste de sous le Va comporte une desserte forestière et la création d'un accès pour la partie pastorale.

Ces travaux ont été inscrits en investissement au B.P. Budget annexe des forêts 2013.

➤ **La piste forestière** d'une longueur de 1568 ml (départ de la retenue du Queyset à « sous le Va »).

- Montant estimatif des travaux : 200 000 € HT selon devis de l'ONF
- Subvention prévisionnelle 80 % : 160 000 € HT (Europe, Etat – Région – Conseil Général)
- Autofinancement : 20 % : 40 000 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est primordial d'engager les travaux compte tenu que les aides sont importantes.

→ ***A l'unanimité des membres, le Conseil approuve le plan de financement pour la création de la piste forestière de sous le Va.***

➤ **Création de l'accès partie pastorale :**

En tant que membre de Société d'Economie Alpestre, la commune peut être assistée par le « Service Départemental Alpages » et il est proposé de passer une convention d'assistance avec la SEA d'un montant de 8 % du coût des travaux, estimés à 20 101,70 €, soit une rémunération de 1 608,14 €.

Le coût de cette opération s'élève dont à 21 709 € HT

Le dossier a reçu un avis favorable du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial (PPT) en date du 25 novembre 2012.

Le plan de financement s'établit comme suit :

• Subvention Région Rhône Alpes/PPT	25 %	5 427,00 €
• Subvention FEADER	25 %	5 427,00 €
• FEADER sur autofinancement	12,5 %	2 713,00 €
• Autofinancement de la Commune	37,5 %	8 141,00 €

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve le plan de financement des travaux concernant la partie pastorale de la piste de Sous le Va et autorise la passation de la convention avec la SEA pour la mission d'assistance confiée.***

5. **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL** en qualité de suppléant à l'assemblée générale de l'Association Foncière Pastorale de CHATEL (AFP)

Par délibération du 20 mai 2008, le Conseil avait désigné les représentants à l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale de Châtel, le suppléant désigné ayant démissionné, il convient de le remplacer.

Il est proposé M. VUARAND Dominique, Président de la commission agriculture/forêt. M. le Maire précise que M. VUARAND Dominique a participé à l'Assemblée Générale de l'AFP qui a eu lieu le 21 mars 2013.

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil désigne M. VUARAND Dominique en qualité de suppléant à l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale.***

6. **RENOUVELLEMENT CONVENTION avec OCAD3E -.**

La convention de partenariat avec OCAD3E pour la reprise des déchets électronique, électrique, électromécanique en déchetterie communale est valable jusqu'au 21/06/2013 ;

Il est proposé de signer avec cet organisme une nouvelle convention d'une durée équivalente (6 ans) avec une prise d'effet au 1^{er} avril 2013 afin que l'état du 2^{ème} trimestre 2013 soit rattaché à une seule convention et afin d'assurer la continuité du service d'enlèvement de ces produits et le versement des compensations financières trimestrielles pour la Commune (pour 2012, compensation de 824,10 €).

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte de passer une nouvelle convention avec OCAD3E pour une durée de 6 ans.***

7. **URBANISME – TERRAINS COMMUNAUX :**

- **SERVITUDE DE PASSAGE** réseaux électriques par ERDF pour l'alimentation du réservoir de Près-la-Joux

Un projet d'acte a été établi par l'étude de notaires d'Abondance pour la constitution d'une servitude de passage entre Électricité Réseau Distribution France et la Commune en vue de l'implantation d'une canalisation souterraine sur 300 mètres et des ouvrages électriques nécessaires pour l'alimentation du réservoir de Près-la-Joux.

Le tracé des ouvrages se situe sur les parcelles cadastrées section B n°s 579, 822, 823 et 873 au lieu-dit « Plaine-Dranse ».

L'acte constitutif de cette servitude prévoit à titre de compensation forfaitaire et définitive, une indemnité égale à zéro ; seuls les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois et forêts et aux biens feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage.

→ ***A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la constitution de la servitude de passage avec ERDF sur les parcelles communales indiquées.***

ARRIVEE de Jean-Yves CHALOYARD – 21 h

- **CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX** – lieux-dits « Conche » - « La Pierre » - « Clos Derrière »- La commission d'urbanisme réunion le 15 mars 2013 a examiné les demandes de cessions de terrains communaux :

A) Terrain concernant le pourtour du sol sur lequel est implanté le restaurant d'altitude des "Portes du Soleil" - lieu-dit Cernie -
il s'agit d'une régularisation suite à des accords antérieurs relatifs à la cession de l'extension du bâti, l'exploitant étant propriétaire d'une partie du sol du restaurant, l'emprise porte sur une superficie de 150 m²
Le prix de cession proposé est de 100 €/m² en référence au prix consenti pour le terrain cédé au lieu-dit "La mouille ronde" à 50 €/m² et compte tenu que le bien correspond à un local commercial sur le domaine skiable.
M. le Maire demande l'avis des élus en précisant que pour les chalets d'alpage, la pratique était de céder 1 mètre sur le pourtour du chalet.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord sur les conditions de cession proposée, s'agissant de la régularisation d'une situation antérieure.**

B) Demande de M. BAUMGART – pour la cession de 2 parcelles A 3762 (57 m²) et A 3666 (54 m²) de terrain au lieu-dit "Clos Derrière" d'une superficie de 111 m² en vue de la création d'un accès voiture pour une future construction – compte tenu que la parcelle A 3762 (57 m²) est toujours référencée au nom de l'association diocésaine, une vérification au niveau du propriétaire est en cours.

Le prix proposé par France Domaine à titre indicatif (la consultation n'étant pas obligatoire) est pour les terrains situés en zone N au PLU et rouge au PPR, sur la base de 5 €/m².

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord sur les conditions de cession proposée.**

C) Demande de M. Théo DAVID pour la cession d'une parcelle de terrain au lieu-dit "La Pierre" correspondant aux chemins d'accès au chalet portant sur une superficie de 500 à 600 m², une délimitation sera effectuée par un géomètre.

Le prix proposé par France Domaine à titre indicatif est de 5 €/m² en zone N.

→ **M. Frédéric DAVID, directement concerné par cette affaire s'étant retiré de la séance, à l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord sur les conditions de cession proposée, en fonction de la surface de délimitation réelle.**

8. **CENTRE AQUATIQUE : signature du bail à construction pour le volume privé.**

Dans le cadre de la réalisation d'un centre aquatique, la Commune de Châtel a décidé de recourir à un contrat de partenariat et de confier ainsi à un opérateur le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance du centre aquatique,
Considérant la délibération du 24 janvier 2012 décidant de retenir l'offre de la Société PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS, à laquelle s'est substituée pour l'exécution du contrat de partenariat, la société FORME D'O ;

Le contrat de partenariat prévoit, outre la réalisation du centre aquatique par FORME D'O, la réalisation d'un restaurant et sa terrasse ;

Considérant la délibération du 18 septembre 2012 décidant de déclasser du domaine public le volume privé pour une superficie de 443 m², accompagné d'une terrasse de 271 m²,

Considérant qu'un bail à construction doit intervenir entre FORME D'O et CFA RHÔNE ALPES AUVERGNE afin de permettre à FORME D'O la réalisation d'un restaurant et sa terrasse et d'y comparaître en tant qu'intervenante et futur bailleur au terme du contrat de partenariat ;

Il est nécessaire de signer un bail à construction entre la Commune et CFA RHÔNE ALPES AUVERGNE compte tenu que la Commune devient bailleur après 25 ans, correspondant à la durée du contrat de partenariat, l'ensemble des biens revenant à la commune après 40 ans.

M. le Maire précise que ladite société lancera une consultation sur adjudication en vue de mettre en gérance le restaurant à toute personne qui souhaiterait l'exploiter.

→ **Autorisation du Conseil pour la signature du bail à construction avec CFA RHÔNE ALPES AUVERGNE et pour la signature de l'état descriptif de la division en volume.**

9. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – activités été 2012

Présentation du rapport de la SAEM « Sports et Tourisme » - saison d'été 2012 ; le rapport a été présenté aux membres de la commission de Délégation de Service Public lors de la réunion du 12 février 2013. Il a également été transmis aux élus préalablement à la réunion.

M. le Maire précise que la SAEM a développé les activités d'été, notamment le VTT et même si elles ne sont pas toutes rentables, il en ressort une satisfaction.

Ci-dessous synthèse des données :

Données	2011	2012	EVOLUTION
Chiffre d'affaires brut (avant répartition multipass)	833 286	890 735	+ 6,89%
Chiffre d'affaire brut (après répartition multipass)	792 991	848 792	+ 7,04 %
Chiffre d'affaires net (après répartition PDS et multipass et après déduction de la TVA et autres remises)	739 926	811 818	+ 9,72%
EXPLOITATION	du 29 juin au 9 septembre		
Journées d'exploitation toutes activités confondues	505	499	
Nombre moyen de jours	72	71	
Taux d'ouverture	95,46 %	96,27 %	
Fréquentation (passages aux installations)	415 140	464 653	+ 11,93%
Passages VTT	193 022	225 345	+ 16,75 %
Effectifs (saisonniers)	60	57	+ 52 permanents

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil prend acte du rapport du délégataire sur les activités d'été 2012.*

10. GEOROUTE DU CHABLAIS – Col de Bassachaux

- Le Département de Haute-Savoie soutient la mise en place de la géoroute du Chablais dans le cadre de la labellisation du territoire en Geopark. Elle est constituée de 23 sites illustrant le patrimoine géologique spécifiques du Chablais.
- Un contrat départemental entre le Département, le Syndicat Intercommunal du Chablais (SIAC) la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA) et la Commune de Châtel est proposé pour définir les engagements respectifs de chacun concernant la gestion d'un Site de Nature Ordinaire inscrit à la géoroute : le col de Bassachaux.
- Le SIAC, coordinateur du Géopark, s'est engagé avec la Commune et la 2CVA dans la valorisation de la géoroute, dont le site du Col de Bassachaux.
- La 2CVA s'est engagée dans la coordination de l'opération sur le site du Col de Bassachaux, dans sa valorisation à travers ses compétences : le Pays d'Art et d'Histoire et Natura 2000.
- Les engagements de la Commune de Châtel portent sur l'aménagement, l'entretien et la valorisation de ce site (mobiliers et aménagements) et aussi sur le développement des outils de communication et/ou pédagogiques pour sensibiliser les divers publics (scolaires, usagers locaux, élus, touristes,...) à la connaissance et à la préservation du site du Col de Bassachaux.
- Le site fera l'objet d'une inscription par le Conseil Général à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de nature ordinaire de Haute-Savoie pour une durée de 10 ans.

→ *Décision du Conseil sur la passation du contrat départemental pour un espace naturel et sensible de nature ordinaire concernant la col de Bassachaux – Géoroute du Chablais et les engagements de la Commune.*

11. PERSONNEL COMMUNAL :

1) **Création d'un poste d'Ingénieur Territorial :**

Un dossier de candidature pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne a été établi pour proposer l'agent exerçant les fonctions de directeur des services techniques ;

la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 6 février 2013, a émis un avis favorable à son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2013.

Il est proposé la création d'un poste d'ingénieur territorial pour la nomination de l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2013.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide la création du poste proposé.**

2) **Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents**

Chaque année, lors du vote du budget, il est nécessaire d'établir le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2013. Ce tableau indique que 60 postes sont créés, dont 50 pourvus, la différence de 10 postes correspond à des agents en disponibilité, qui, du fait qu'ils ont épuisé leurs droits feront l'objet d'une radiation des effectifs.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve la mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression des postes non utilisés au 31.12.2012 en raison des mouvements de personnel.**

3) **Conventions de stages sollicitées par des étudiants :**

a) **en licence « traitement des eaux »** pour effectuer un stage au **service eau et assainissement** durant la période du 2 mai au 23 août 2013, soit 16 semaines,

b) **en DUT Information – communication** pour effectuer un stage au **service communication** durant la période du 15 avril au 7 juin 2013, soit 8 semaines.

Selon la réglementation en vigueur, une gratification d'un montant mensuel minimum égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (23,00 €), soit un montant de 436,05 € exonéré de cotisations, doit être versé au stagiaire pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois et au moins 40 jours de présence.

Il est proposé d'octroyer le montant mensuel réglementaire à l'étudiant en licence « traitement des eaux » car il remplit les conditions d'attribution et de verser une gratification en fin de stage à l'étudiante en DUT en fonction de l'appréciation sur le travail fourni.

→ **A l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise la signature des conventions de stages avec les intéressés selon les conditions proposées.**

ARRIVEE de M. Ange GRILLET-MUNIER - 21h17

4) **Proposition de mise en place du recrutement de personnel pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles pendant l'année 2013**

Il est nécessaire de prévoir chaque année le recrutement d'agents non titulaires afin de pourvoir, dans la continuité du service public, au remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, pour cause de maladie, maternité, congés, etc...

→ **A l'unanimité, le Conseil, approuve la délibération adoptant ces dispositions.**

5) **Recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2013** pour assurer le fonctionnement des services suivants :

A) **Espaces verts** : 3 postes, dont 2 agent d'entretien arrosage/fleurissement et 1 agent d'entretien tonte

B) **services techniques** : 2 postes - agents polyvalents voirie

C) **service Police Municipale** : 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique

D) **Patinoire** : 1 caissière et 1 agent d'entretien

E) **Lac de Vannes** : 1 agent d'entretien

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de recrutement pour la piscine cet été et qu'une demande a été faite auprès de la Commune de Morgins pour l'utilisation de leur piscine en vue de proposer à notre clientèle une diversification des activités estivales.

M. MICHEL Kevin intervient au niveau du fonctionnement des tennis communaux et précise que des professeurs qui donnent des cours aux clubs de tennis d'Abondance et de Morgins sont prêts à venir à Châtel.

M. le Maire précise qu'en 2012, une délégation de service publique avait été lancée pour l'exploitation des tennis mais cette consultation n'a pas abouti ; il rajoute que les professeurs de tennis qui souhaiteraient vendre leurs cours sont les bienvenus à Châtel.

→ A l'unanimité, le Conseil accepte de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services municipaux durant l'été 2013.

12. **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 précise les modalités de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à compter de la rentrée scolaire 2013 dans le but de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous ;

Cette réforme porte le nombre de demi-journées d'enseignement à 9, soit une semaine composée de 4 jours et une demi-journée, avec 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

- Considérant que l'amplitude horaire d'une journée d'école est fixée à 5h30 maximum et 3h30 le mercredi, chaque Commune devra réduire de 45 minutes la journée des écoliers,
- Considérant que dans l'intérêt des enfants, la Commune souhaite fédérer les associations, les parents d'élèves et les enseignants autour d'un projet éducatif commun et concerté, qui consisterait à développer des activités récréatives, culturelles ou sportives à proposer aux enfants,
- Considérant qu'il convient d'évaluer les coûts de la mise en place des mesures de cette réforme relatifs à l'organisation des activités périscolaires, la prise en compte des effectifs d'encadrement, du ramassage scolaire et la cantine,
- Considérant que le décret prévoit la possibilité pour les Communes de reporter l'application à la rentrée 2014-2015,

Il est proposé de solliciter le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

M. GRILLET-MUNIER Ange rajoute que toutes les associations de Châtel qui s'occupent des enfants pourraient être associées à la mise en place d'activités péri scolaires.

Une consultation sera engagée dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires à proposer aux enfants qui seront organisées à titre d'essais au cours de l'année scolaire.

→ A l'unanimité, le Conseil décide le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 pour les écoles de Châtel.

13. **FACTURATION DE L'EAU :**

Mise en place des modalités de la facturation semestrielle à compter de 2013 selon les modalités suivantes :

- **1ère facturation : en mai :**
50 % du montant des abonnements
40 % des consommations de l'année précédente
- **2ème facturation : en novembre :**
50 % des abonnements et régularisation de la consommation après relevé réel des compteurs (effectué en septembre)

Une lettre d'information a été adressée aux abonnés en même temps que la facture de clôture de l'année 2012.

M. le Maire précise que dans le futur, le prélèvement mensuel pour le règlement de la facture d'eau sera mis en place.

→ A l'unanimité, le Conseil adopte les modalités de facturation de l'eau semestrielle et la future mise en place du prélèvement mensuel pour le paiement des factures.

14. **INFORMATIONS :**

1) **Présentation des décisions passées** dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire pour instaurer des **tarifs municipaux** concernant :

A) **L'occupation du domaine public – affichages publicitaires – parking souterrain :**

Emplacements publicitaires	Tarif forfaitaire par panneau pour la saison touristique
Panneau de dimension 1,20 m x 1,60 m	2 200,00 €
Panneau de 14,5 m x 1,95 m	8 000,00 €

* hiver du 15 décembre au 15 avril

* été du 15 juin au 15 septembre

Le tarif n'est pas proratisé en cas d'affichage en cours de saison touristique.

M. MICHEL Kevin demande si le tarif est identique pour l'hiver et l'été.

M. le Maire répond affirmativement et précise qu'un emplacement est réservé par les « Fermes de Châtel ».

B) **Le bordereau des prix unitaires – intervention du service de l'eau**

Par décision du 5 février 2013, le bordereau des prix unitaires relatifs aux interventions diverses du service de l'eau a été établi, dont une copie est remise aux élus.

→ **Le Conseil prend connaissance des décisions prises.**

2) **Déclarations d'intention d'aliéner** traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

A) Vente de 2 appartements dans un chalet lieu-dit « Les Grandes Mouilles »

B) Vente d'un terrain bâti – lieu-dit « Les Vorres » -

C) Vente d'un terrain non bâti – route du Linga -

D) Vente d'un terrain bâti – lieu-dit « Les Plagnons »

Suite à une question posée par M. GRILLET-MUNIER Ange concernant les ventes de biens ci-dessus, M. le Maire précise que ces biens doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner en Mairie car la Commune dispose d'un droit de préemption pour l'acquisition de ces biens dans le cas d'un projet ayant un intérêt public.

→ **Le Conseil prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner traitées pour lesquelles le droit de préemption de la commune n'est pas exercé.**

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire fait état de l'accident survenu le mardi 26 mars 2013 concernant la chute dans la zone de débarquement du télésiège de Cornebois d'une personne évoluant en fauteuil handiski, qui a été victime d'une fracture ;

Il précise qu'il y a eu 19 chutes sur l'ensemble des Stations au cours de la saison d'hiver et la presse en fait une médiatisation importante alors que c'est souvent l'utilisateur qui est responsable.

M. DAVID André précise qu'une enquête est en cours par le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) ;

M. GRILLET-MUNIER Ange propose de leur donner un forfait en compensation.

CHATEL TOURISME :

M. le Maire rappelle que la subvention attribuée à Châtel Tourisme d'un montant de 1 104 000 €, complétée par une somme 200 000 € provenant du produit de la taxe de séjour, représentent une enveloppe identique à celle de 2012. Il précise que la convention d'objectifs (qui est obligatoire de passer avec toute association percevant une subvention supérieure à 23 000 €) prévoit l'obtention de la norme ISO 14001, mais cette démarche n'a pas été engagée ; la Commune a adhéré à la charte en faveur du développement durable, élaborée par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne ; Parmi les actions pour l'environnement, l'utilisation des véhicules électriques en fait partie et il est primordial que Châtel Tourisme s'engage sur ce plan d'actions.

M. le Maire rajoute qu'en cas de besoin le Conseil reste ouvert et peut être amené à abonder pour un complément de subvention.

Mme FERNANDEZ indique que les documents détaillés sur les comptes de Châtel Tourisme sont à disposition en Mairie pour les élus qui souhaiteraient les consulter.

M. Jean-Yves CHALOYARD précise qu'une réunion est prévue à Châtel Tourisme pour le renouvellement du contrat avec l'Agence THURIA.

M. le Maire précise que les brochures sont renouvelées tous les ans et qu'il est important de faire des actions pour l'information d'événements (exemple : des brochures ont été distribuées à CORA lors de l'annonce du concert de Christophe MAE, le 19 mars 2013).

Mme Michèle TOCHET demande si les affiches pour le concert du printemps de la troupe des années 80 seront bientôt diffusées (avant les vacances de Pâques) pour l'information du public.

M. Franck MARCHAND demande également si les affiches sont diffusées par Châtel Tourisme.

Concernant les concerts Rock The Pistes, M. Jean-Yves CHALOYARD fait remarquer qu'à MORGINS, le public a été présent, mais qu'il y a eu peu de public sur la place du village à CHATEL.

M. le Maire ajoute que le podium sur la place n'est pas adapté pour ce genre de concerts off au milieu du village.

M. le Maire indique que la journée écolovie est organisée le 8 juin 2013.

La séance a été levée à 22 heures 30.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL

